

COMPTE-RENDU SEANCE DU 31 JANVIER 2017

-=-=-

Sont présents :

Christian LESCOULIÉ - François LAPEYRE - Isabelle BRIDOUX - Marie-Françoise COSTEDOAT -
Dolorès COURRAUD - Jean- GALARDI - Jean-Jacques LARQUIER - Frédéric MARQUEBIELLE - Pascal RÉGIN -
Nicole DEMANUEL.

Excusé : Sylvain BASLY.

M. le Maire ouvre la séance à 20 H 40.

*

* *

I. Observations sur le dernier compte rendu : Aucune observation formulée.

II. Document distribué : note de synthèse sur l'ordre du jour.

III. Délibérations :

- A) DM n° 2 - 2016. Certains dépenses non prévues doivent être régularisées (SDEPA : 600 €, Syndicat des Eaux du Tursan (branchement au réseau collectif) : 3 030 €, France Telecom : 250 €, fosse septique à vider avant condamnation : 204 €, bâtiments publics : 1 600 €, aménagement sanitaires : 2 000 €, réparation lave-vaisselle : 565 €) : délibération votée à l'unanimité.
- B) Achat micro et enceinte : 660 € TTC : pour payer cette facture avant le vote du budget 2017, il faut délibérer car l'achat n'était pas prévu au budget 2016 : délibération votée à l'unanimité.
- C) SIAEP d'Arzacq : Le conseil se prononce sur la qualité de l'eau, sur les documents présentés : conforme à la réglementation : délibération votée à l'unanimité.

IV. Divers :

Site Internet :

M. le Maire informe l'assistance que le site Internet de la Commune a été relancé par Isabelle Bridoux à qui il passe la parole :

- ↳ l'adresse du site est mairie-vignes.fr ;
- ↳ les informations contenues dans l'ancien site ont été récupérées ;
- ↳ les photos qui pourront être exploitées sur le site (exemple : aînés ruraux, élèves, administrés de la Commune, etc) devront obtenir l'aval des figurants ;
- ↳ il faudra faire vivre le site Internet. Isabelle Bridoux compte sur chacun pour l'informer des différentes manifestations qui mériteraient d'avoir leur place sur le site.

Urbanisme :

- ↳ déclaration préalable de Sébastien Lasserre pour une terrasse ;
- ↳ vente de la maison de M. Buffard au lotissement Dupielet.

Nicole Demanuel informe les membres du Conseil municipal qu'elle a accompagné Cathy Marquebielle à une réunion d'information sur le traitement des demandes d'autorisation d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2017. En résumé, Cathy Marquebielle devra échanger des données avec la Communauté de Communes des Luys en Béarn (nouvel instructeur) via une application Internet, ce qui impliquera du travail supplémentaire (scan de documents et envoi à la CCLB par l'application).

Modification gestion cantine et garderie à compter du 1^{er} avril 2017 :

- ↳ la Commune a décidé de modifier le recouvrement des dépenses de cantine et de garderie (qui sera payante) des parents d'élèves. Il sera décliné en 4 modes :
 - * en espèces,
 - * par chèque bancaire,
 - * par prélèvement automatique,
 - * par carte bleue via l'application TIPI.

- ↪ Quel que soit le mode de paiement choisi, les parents d'élèves s'acquitteront auprès du Percepteur à Arzacq.
- ↪ En ce qui concerne le prélèvement automatique et le paiement par carte bleue, Isabelle Bridoux, Cathy Marquebielle et Nicole Demanuel ont rencontré la DGFiP (Direction Générale des Finances Publiques) à Pau pour recueillir les informations nécessaires à leur mise en place :
 - * une convention doit être signée entre la Mairie et le Trésor Public ;
 - * les factures seront envoyées aux familles par le Percepteur.
- ↪ Un bilan sera fait sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2016 (nombre d'élèves le matin et l'après-midi) sur les heures de garderie afin de fixer le prix le plus juste possible pour les familles. Pour information, en 2016, la Commune a encaissé 1 413 H de garderie.

Révision n° 1 du zonage d'assainissement - enquête publique :

↪ Le Syndicat du Tursan, maître d'ouvrage a construit une antenne d'assainissement collectif qui relie le quartier de la Mairie avec le réseau principal (chemin du lavoir). Cette canalisation n'était pas inscrite dans le premier zonage concernant notre collectivité. Afin de bénéficier des diverses aides de nos partenaires, il faut une révision de ce zonage pour inclure le quartier de la Mairie. C'est l'objet de cette enquête publique, elle se déroulera du 1^{er} février au 3 mars 2017 inclus avec trois permanences du Commissaire enquêteur les 1^{er} et 15 février et le 3 mars 2017.

Installation du conseil communautaire des Luys en Béarn :

- ↪ le Président élu est M. Jean-Pierre MIMIAGUE ;
- ↪ 15 Vice-Présidents ont été également élus ;
- ↪ M. le Maire distribue l'organigramme des commissions thématiques et invite chacun des membres du Conseil municipal à s'inscrire dans ces commissions très rapidement ;
- ↪ il les informe qu'il s'est inscrit dans les commissions suivantes : urbanisme/habitat/transport et patrimoine bâti et non bâti/réseaux numériques.

Projet travaux foyer rural :

- ↪ le projet consiste en l'aménagement d'un bloc sanitaire, d'un bar et d'une grande salle de rangement avec porte coulissante ;
- ↪ la salle qui sert actuellement au stockage des tables et des chaises sera transformée en salle pour les associations ;
- ↪ le problème de l'acoustique sera discuté le lendemain lors d'une réunion avec l'APGL qui a établi un devis de 16 000 € ;
- ↪ la surface de la toiture n'est pas assez importante pour le SDEPA afin de pouvoir y installer des panneaux photovoltaïques ;
- ↪ la toiture pourrait donc être rafraîchie avec un produit adapté ;
- ↪ le système de chauffage actuel est-il à conserver ? Si un chauffage électrique devait être installé, le plafond devrait être descendu.

Questions diverses :

- ↪ Odeurs nauséabondes dans la Mairie : le Syndicat des Eaux du Tursan est intervenu 2 fois ⇒ 2 tuyaux ont été bouchés ;
- ↪ Les chemins ruraux vont être répertoriés sur une carte. Lorsque ce travail sera accompli, il faudra prendre contact avec la SAFER et la Chambre d'Agriculture ; une commission mixte (élus, administrés) sera constituée.
- ↪ François Lapeyre informe l'assistance que lors de la commission de fleurissement, un seul prix a été attribué pour lequel concourrait la Commune de Vignes (pas de 2^{ème}, ni de 3^{ème}). Il émet le vœu que la Commune ne participe plus à cette "compétition".
- ↪ Lors de la réunion, le bulletin municipal et un document SIECTOM sont distribués aux conseillers municipaux. Eux-mêmes remettront ces documents dans chaque foyer début février.

M. le Maire lève la séance à 22 H 45.

Vu le Maire

